



BONS POINTS ET CARTONS

Commission intéressement : 12 AVRIL 2017

Cette réunion a pour objet de présenter les résultats de l'intéressement 2017 pour l'ensemble des branches



Branche maladie :

◇ Exécution de la masse salariale à hauteur de 90,97% :

◇ Nombre de salariés éligibles : 79830 en baisse par rapport à 2016

◇ Augmentation significative de la part nationale avec un taux de réussite entre 79% et 100% qui s'élève à 361,02€

Sur la part locale, le représentant de la Cnam indique un taux globalement satisfaisant de 90.65% stable pour (CPAM, volet maladie Carsat,) Par contre, une dégradation des résultats est constatée pour les DRSM due en partie par la mise en place de nouveaux indicateurs. Il est à noter une légère augmentation pour les UGECAM. La part locale moyenne est de 540,98€.

Remarques CFTC

La CFTC constate une réelle progression de la part de la branche maladie et s'en félicite. Le seul bémol le résultat des DRSM ; la CFTC souhaite connaître la position de la CNAM ? Des correctifs sont-ils possibles ? Concernant la caisse de Mayotte, des plans d'actions sont-ils prévus ?

La réponse apportée : la CNAM ne souhaite pas revenir sur les indicateurs qui correspondent à un engagement stratégique. Elle analysera en toute objectivité et apportera des corrections si nécessaires sur les annexes 2018.



Branche Famille

Exécution de la masse salariale à hauteur de 92,5%

Nombre de salariés éligibles : 32116 en baisse par rapport à 2016,

Taux de performance national en légère baisse 95% au lieu de 95.5% en 2016. Les indicateurs de < performance économique, sociale et environnementale >, et métier ont obtenus des résultats

maximum soit 100% ; Par contre le bloc < qualité de service > obtient le résultat le moins élevé : 90% dû en partie au bug du site CAF.FR.

Globalement les résultats sont satisfaisants, le taux global de performance local s'établit entre 66% et 100%

Le montant de 2017 varie entre 748€ et 945€ (tous les organismes ont atteint le seuil le seuil de déclenchement de la part locale)

Remarques CFTC

La CFTC se félicite de ce résultat, exécution de la masse salariale à hauteur de 92,1%. Nous constatons que des indicateurs en corrélation avec les activités permettent une meilleure appropriation par les salariés et de ce fait de meilleurs résultats.



Branche recouvrement : des résultats en berne

◊ Exécution de la masse salariale à hauteur de 79,14% contre 83,40 en 2016

◊ Nombre de salariés éligibles : 13384 en 2017 contre 13408 en 2016 – 2%

◊ Baisse importante de la part nationale : 63,36% (part nationale = 243€)

Cette performance est en net recul par rapport à 2016, 3 indicateurs ayant une performance égale à 0 : note de satisfaction, Mt des redressements LCTI, taux de non-conformité de la répartition :

Cela s'explique pour l'Acoss par différents facteurs :

→ Pas de mise en place de l'enquête de satisfaction auprès des cotisants, retard de l'Acoss dans la planification.

→ Un report de redressement LCTI sur 2018

→ Des problématiques de répartition sur la CMU

Les coefficients de performance locaux varient entre 45,14% et 100%

La moyenne des primes totales perçues par les collaborateurs des Urssaf sera d'environ de 769,4 €

Soit une baisse de 4,6%

La CFTC déplore qu'une nouvelle fois les résultats nationaux détériorent le montant de la prime d'intéressement et pénalisent les salariés. Nous ne pouvons pas accepter que 13384 collaborateurs soient pénalisés pour 3 indicateurs nationaux à la main de l'ACOSS ; Les explications apportées nous paraissent ubuesques. La CFTC demande que l'indicateur <note de satisfaction> soit neutralisé de la part nationale. Sur les autres indicateurs, La CFTC rappelle que les problématiques de traitement ou d'anomalie ne doivent pas interférer dans les résultats. La CFTC a alerté à plusieurs reprises l'Acoss sur la dégradation de notre système d'information. Nous regrettons que ses dirigeants n'aient pas entendu afin que des mesures comme une pondération plus importante ou une neutralisation des indicateurs concernés soient prises en compte dans l'attente de correctifs.



Branche retraite : dégradation des résultats

◇Exécution de la masse salariale à hauteur de 78.19%

◇Nombre de salariés éligibles : 12.075

◇Part nationale : 78.36%

◇Part locale : 78,07%

Les primes se situent entre 641,68€ et 883,31€ soit un écart de 1.38

Les représentants de la CNAV constate une dégradation des résultats 2017 due en partie à un retard dans les délais de traitement, une inadéquation charges /ressources (augmentation importante de demande de liquidation sur 2017. Des plans correctifs ont été mis en place par des moyens supplémentaires sur 2017 et un travail d'ajustement sur les charges. Il nous faut réfléchir sur des cibles plus atteignables.

La CFTC remercie le représentant de la CNAV pour cette franchise. Nous entendons la volonté de la Caisse nationale d'ajuster au mieux les indicateurs. Nous serons très vigilants sur les annexes 2018.



Institut 4.10 et Ucanss

Nous ont été aussi communiqués les primes d'intéressement pour l'Ucanss et institut 4.10

Nous notons une augmentation de celui de l'Ucanss et constatons une amélioration sur la situation de l'institut 4.10. Il faut garder le CAP.

En conclusion, la CFTC se félicite que des branches telles que la famille ou la maladie progressent et permettent ainsi à leurs collaborateurs de bénéficier plus largement des fruits de leur travail. Concernant les branches recouvrement et retraite, nous serons vigilants quant aux indicateurs qui seront mis en place sur 2018. Ceux-ci doivent rester atteignables et raisonnables. Nous ne comprenons pas la position de l'Acoss qui nous paraît totalement injuste pour les collaborateurs qui ont par contre continué à œuvrer malgré toutes les difficultés.

